



Demande d'informations tensions couple

Par **kingheaven**, le 15/12/2008 à 06:24

Mon épouse et moi avons 3 enfants. (2 filles et un garçon)

Mon épouse a commis un adultère il y a 4 ans et cette situation a entraîné un malaise dans le foyer, malaise qui a empiré avec le temps, et ce, en dépit de mes appels à la réconciliation et mon désir de continuer la vie commune.

Cette dernière m'a annoncé dernièrement ne plus vouloir vivre avec moi et m'a menacé de quitter le domicile familial en janvier en affirmant qu'elle entrainera à sa suite l'une de nos filles âgée de 11 ans. (situation que je désapprouve bien entendu puisqu'elle impliquerait pour cet enfant un changement d'établissement scolaire en pleine année).

La situation est très tendue en ce moment (disputes fréquentes devant les enfants)

Mes questions sont les suivantes :

Mon épouse peut-elle délibérément quitter le foyer de son plein gré ?

A-t-elle la possibilité sur le plan juridique de partir avec l'une de nos filles et cela contre mon gré ?

Je vous remercie pour votre aide précieuse.

Par **Tisuisse**, le 15/12/2008 à 09:15

Bonjour,

La seule solution, en cas de désaccord, est de saisir le Juge aux Affaires Familiales. C'est ce juge qui décidera pour votre fille et dans le seul intérêt de votre fille pas dans l'intérêt personnel des parents ou d'un des 2 parents. Donc, prenez un avocat.